

Incapables de payer une somme aussi considérable, elles ont dû se résigner à contempler encore, dans la tristesse, les ruines de leur maison hospitalière.

Cette situation, toutefois, est trop pénible pour pouvoir durer. Les bonnes Sœurs n'ont pas l'accommodation strictement réclamée par les lois de l'hygiène. Les saintes en souffrent, et les vocations deviennent moins nombreuses. Plusieurs parents, en effet, à cause de cet état de souffrance, retardent l'entrée de leurs filles au noviciat. Par là, la communauté se trouve atteinte jusque dans son recrutement. De plus, l'œuvre hospitalière, qu'elle accomplit avec un si religieux dévouement, est paralysée. Depuis l'incendie, les pauvres, les malades, les orphelins, les abandonnés, n'ont plus d'asile assuré. Un nombre très limité, seulement, peut trouver place dans les locaux de l'orphelinat. Et ainsi, il arrive, trop souvent, que les bonnes Sœurs, à leur grand chagrin et à celui des familles éprouvées, sont obligées de refuser certaines demandes d'admission pourtant bien pressantes.

En considérant cette situation, mes chers collaborateurs, vous pouvez facilement constater que nous sommes en face d'une grande souffrance. Pour guérir cette souffrance, il n'y a qu'un remède: c'est celui de la charité. En conséquence, nous avons tous, présentement, un grand devoir à remplir. Et ce devoir, je me permets de le dire encore une fois, oblige tout le diocèse: les prêtres, les communautés religieuses, les fideles. Chacun, selon ses moyens, doit s'efforcer de l'accomplir. Oui, il faut aider à reconstruire notre hôpital diocésain. L'amour de Dieu, le soin de nos pauvres, la reconnaissance pour les dévouées Sœurs Grises, l'honneur du diocèse, demandent à tous, pour cette œuvre de charité, une contribution généreuse.

Afin d'être, autant que possible, proportionnée aux besoins, cette aide à l'Hôtel-Dieu, ne peut manquer d'être